



Section Syndicale **CE Restauration** **Siège** **France télévisions**

Quand les « patrons-syndicalistes » font valser les personnels

Le 24 mars dernier, le directeur adjoint de la restauration du Siège de France télévisions a reçu sa lettre de licenciement pour faute grave.

Quels sont donc les griefs qui ont pu justifier une mise à l'écart aussi brutale d'un salarié apprécié par ses collègues pour sa droiture et son professionnalisme ?

« Insubordination, manque de communication, comportement agressif », c'est en ces termes les plus vagues que l'employeur a laborieusement tenté de justifier cette décision d'une extrême gravité, sans apporter l'ombre d'une preuve matérielle à l'appui de ces accusations.

En réalité un dossier totalement vide et son traitement bâclé. Non seulement ce salarié n'a jamais remis en cause le lien de subordination qui le lie à ses patrons, mais il a toujours pris la précaution de les informer de façon détaillée de tout ce qu'il pouvait constater dans l'exercice de ses fonctions. Quant au comportement agressif, il suffit de le connaître pour constater la vacuité de cette accusation.

Il semble bien que ce cadre en charge de faire appliquer les règles en matière d'hygiène et de sécurité ait fini par gêner par sa rigueur. On peut supposer aussi qu'une partie de sa hiérarchie s'accommodait des « petits arrangements » que ne cessait de dénoncer ce lanceur d'alerte. A tel point qu'un de ses accusateurs est allé jusqu'à déclarer avec élégance : « il y a une verve à la restauration, on va s'en occuper. »

La CGT a décidé de se porter aux côtés d'un salarié totalement anéanti par une mesure aussi injuste que cruelle. Dès le lendemain de son licenciement les serrures de son bureau étaient changées et son badge désactivé.

Constater que ces pratiques émanent de « patrons syndicalistes » est particulièrement navrant. A fortiori quand elle émane principalement des représentants d'un syndicat, la Cgc, qui n'est même pas représentatif à France télévisions (moins de 10% des voix aux dernières élections).

Le collectif de travail de la restauration est lui aussi extrêmement choqué par ces méthodes, lui qui subit depuis des mois les effets d'une gestion sociale dégradée. Pour mémoire, les mêmes « patrons syndicalistes » ont eu le toupet de convoquer une salariée en conseil de discipline accusée d'avoir dérobé... une gousse d'ail. On croit rêver.

Le personnel de la restauration n'est pas le seul à être choqué par ces pratiques d'un autre âge. Les salariés du Siège, usagers quotidiens de la restauration, ont noué des liens de sympathie avec les personnels de la restauration et ils comprennent et partagent leur émoi.

Rendez-vous est donc pris au tribunal des Prud'hommes car ce salarié, avec l'appui de la CGT, ne se laissera pas faire, et compte bien obtenir sa réintégration. D'ici là, la solidarité des personnels ne manquera pas de s'exprimer.

Paris, le 12 avril 2017